




RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit **PEROXAN A-40 L rot**
- Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation
Initiateur de réaction
Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements: Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Org. Perox. D H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger   
GHS02 GHS07 GHS08
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone
2,4-Pentadione, peroxide
- Mentions de danger
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +25°C. Tenir au frais.
P420 Stocker séparément.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 1)

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Numéro index: 603-016-00-1 Reg-No.: 01-2119473975-21	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361d; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 10 %	50-60%
CAS: 13784-51-5 EINECS: 237-438-9 Reg-No.: 01-2119965139-28	2,4-Pentadione, peroxide Numéro CAS alternatif: 37187-22-7 Org. Perox. D, H242; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	20-30%
CAS: 123-54-6 EINECS: 204-634-0 Numéro index: 606-029-00-0 Reg-No.: 01-2119458968-15	2,4-pentanedione Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Numéro index: 008-003-00-9 Reg-No.: 01-2119485845-22	peroxyde d'hydrogène en solution Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2; H315: 35 % ≤ C < 50 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE 3; H335: C ≥ 35 % Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 70 % Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 %	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : traitement symptomatique
Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Autoprotection du secouriste d'urgence.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence


Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

(suite page 3)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 2)

- En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**


Assurer une aération suffisante.
S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à < 10 %.
Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.
Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Eviter les chocs et les frictions.

 Ne pas fumer.
- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les chocs et les frictions.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

 Porter des chaussures à semelles conductrices.
-  Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:** Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre les impuretés.
- **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** +5 ... +25 °C
- **Classe de stockage:** 5.2
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 3)

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanoneVL Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm**123-54-6 2,4-pentanedione**VL Valeur à long terme: 102 mg/m³, 25 ppm
D;**7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution**VL Valeur à long terme: 1,4 mg/m³, 1 ppm

· DNEL

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Dermique DNEL Longterm System 467 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Acute Local 240 mg/m³ (Worker)DNEL Longterm System 32,6 mg/m³ (Worker)**13784-51-5 2,4-Pentadione, peroxide**

Dermique DNEL Longterm System 5 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Longterm System 4,41 mg/m³ (Worker)**123-54-6 2,4-pentanedione**

Dermique DNEL Longterm System 12 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Longterm System 84 mg/m³ (Worker)**7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution**Inhalatoire DNEL Acute Local 3 mg/m³ (Worker)DNEL Longterm Local 1,4 mg/m³ (Worker)

· PNEC

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

PNEC Sédiments des eaux marines 0,74 mg/kg sed dw

PNEC Eau douce 2 mg/l (AF 50)

PNEC Sédiments d'eau douce 7,4 mg/kg sed dw

PNEC Sol 0,3 mg/kg soil dw

PNEC STP 100 mg/l (AF 10)

PNEC Eaux marines 0,2 mg/l (AF 500)

13784-51-5 2,4-Pentadione, peroxide

PNEC Sédiments des eaux marines 0,153 mg/kg sed dw

PNEC Eau douce 0,17 mg/l (AF 10)

PNEC Sédiments d'eau douce 1,53 mg/kg sed dw

PNEC Sol 0,2 mg/kg soil dw

PNEC STP 6,2 mg/l (AF 10)

PNEC Eaux marines 0,017 mg/l (AF 100)

123-54-6 2,4-pentanedione

PNEC Sédiments des eaux marines 0,191 mg/kg sed dw

PNEC Eau douce 0,2 mg/l (AF 50)

PNEC Sédiments d'eau douce 1,909 mg/kg sed dw

PNEC Sol 0,193 mg/kg soil dw

PNEC STP 1,32 mg/l (AF 10)

PNEC Eaux marines 0,02 mg/l (AF 500)

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

PNEC Sédiments des eaux marines 0,047 mg/kg sed dw

PNEC Eau douce 0,013 mg/l (AF 50)

PNEC Sédiments d'eau douce 0,047 mg/kg sed dw

PNEC Sol 0,002 mg/kg soil dw

PNEC STP 4,66 mg/l (AF 100)

PNEC Eaux marines 0,013 mg/l (AF 50)





· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 4)

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
· Mesures générales de protection et d'hygiène:	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conservé à part les vêtements de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
· Protection respiratoire:	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Filtre A2
· Protection des mains:	Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.  Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· Matériau des gants	Gants de protection Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Butylcaoutchouc Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Néoprène
· Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· Protection des yeux/du visage	 Lunettes de protection hermétiques
· Protection du corps:	 Vêtements de travail protecteurs

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Rouge
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
· Inflammabilité	Peut provoquer un incendie.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Point d'éclair	>SADT
· Température de décomposition:	+60 °C (SADT)
· pH	Non déterminé
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique à 20 °C:	37 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminée
· Pression de vapeur:	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	Liquide
· Forme:	

(suite page 6)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation: · Propriétés explosives: 	<p>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</p> <p>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Changement d'état · Taux d'évaporation: 	Non déterminé
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Peroxydes organiques · Autres caractéristiques de sécurité · Oxygène actif 	<p>Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.</p> <p>4,0 - 4,4 %</p>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<ul style="list-style-type: none"> · 10.1 Réactivité 	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> · 10.2 Stabilité chimique · 10.4 Conditions à éviter · Décomposition thermique/ conditions à éviter: 	<p>La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.</p> <p>Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.</p> <p>Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses 	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
<ul style="list-style-type: none"> · 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 10.6 Produits de décomposition dangereux: 	<p>Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone</p> <p>En cas d'incendie ou de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se former.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires: 	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral LD50 3.002 mg/kg (Rat)

13784-51-5 2,4-Pentadione, peroxide

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Rat)

123-54-6 2,4-pentanedione

Oral LD50 575 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 790 mg/kg (Rat)

Inhalatoire LC50 / 4h 5,1 mg/l (Rat)

· Effet primaire d'irritation:

<ul style="list-style-type: none"> · Corrosion cutanée/irritation cutanée 	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<ul style="list-style-type: none"> · Lésions oculaires graves/ irritation oculaire 	Provoque une sévère irritation des yeux.
<ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation respiratoire ou cutanée 	Peut provoquer une allergie cutanée.
<ul style="list-style-type: none"> · Mutagénicité sur les cellules germinales 	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<ul style="list-style-type: none"> · Cancérogénicité 	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<ul style="list-style-type: none"> · Toxicité pour la reproduction 	Susceptible de nuire au fœtus.
<ul style="list-style-type: none"> · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique 	Peut irriter les voies respiratoires.
<ul style="list-style-type: none"> · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée 	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<ul style="list-style-type: none"> · Danger par aspiration 	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

13784-51-5 2,4-Pentadione, peroxide

EC50 / 72h 5,4 mg/l (alga (Süßwasser))

LC50 / 96h 67,7 mg/l (Poisson)

EC50 / 48h 7,1 mg/l (daphnia magna)

123-54-6 2,4-pentanedione

LC50 / 96h 72 mg/l (oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48h 75 mg/l (daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

· Degré d'élimination:

· Classification:

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 A)

13784-51-5 2,4-Pentadione, peroxide

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

123-54-6 2,4-pentanedione

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 C)

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	-0,09 (20°C)
13784-51-5	2,4-Pentadione, peroxide	1,1 (20°C)
123-54-6	2,4-pentanedione	0,68 (20°C)
7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	-1,57 (20°C)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un inerte à approx. 10 %.

· Code déchet:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA



UN3105

(suite page 8)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	UN3105 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDE D' ACÉTYLACÉTONE) ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (ACETYL ACETONE PEROXIDE)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR  <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	5.2 (P1) Peroxydes organiques. 5.2
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA  <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	5.2 Peroxydes organiques. 5.2
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 	Non applicable
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code 	Attention: Peroxydes organiques. D SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	Non applicable
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	125 ml Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
<ul style="list-style-type: none"> · RID / GGVSEB: 	voir ADR
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	125 ml Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

<ul style="list-style-type: none"> · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I · Catégorie SEVESO · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut · RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII 	Aucun des composants n'est compris. P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES 50 t 200 t Conditions de limitation: 3
<ul style="list-style-type: none"> · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II 	Aucun des composants n'est compris.
<ul style="list-style-type: none"> · RÉGLEMENT (UE) 2019/1148 	
<ul style="list-style-type: none"> · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues 	Aucun des composants n'est compris.
<ul style="list-style-type: none"> · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers 	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)
BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN A-40 L rot**

(suite de la page 8)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Tel: +49 2871 9902-0
 E-mail: mail@pergan.com

· Contact:

· Numéro de la version précédente:

5

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
 Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente